



MON DOSSIER HANDICAP

à la Maison Départementale
de l'Autonomie

PARCOURS DE MON DOSSIER MDPH

Dépôt de mon dossier à la MDA

- à la MDA → par courrier
- en ligne ladrome.fr/mondossierhandicap



01.

PIÈCES OBLIGATOIRES

- ✓ Le formulaire complété, daté et signé.
- ✓ Un certificat médical complet de moins d'un an.
- ✓ La copie d'une pièce d'identité.
- ✓ La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



02.

Réception de mon dossier et vérification

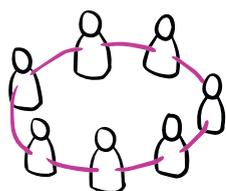
- Je reçois par courrier mes codes pour me connecter à mon espace personnel.
- Si mon dossier est incomplet, des documents complémentaires me sont demandés.



Évaluation de ma demande

- Mon dossier est étudié par une équipe de professionnels à la MDA qui propose un plan personnalisé de compensation (PPC) qui définit les aides, aménagements et orientations préconisées.

03.



Décision 04.

- La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) décide de m'accorder des droits selon mes besoins.



Envoi de la décision 05.

- Je reçois les décisions sur mon espace personnel en ligne dans les 15 jours suivant la CDAPH.



UN CONSEIL PRÈS DE CHEZ MOI

Des permanences de la MDA sont assurées sur le territoire par des représentants de personnes en situation de handicap réunis au sein du Collectif Drôme Handicap.

(voir feuillet des annuaires de permanences)

CES PERMANENCES ONT POUR OBJECTIF

- de recevoir un conseil ou de simplement pouvoir échanger sur votre situation actuelle,
- de vous aider à remplir votre dossier,
- de mieux connaître des missions de la MDA et de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH),
- de mieux comprendre les droits et les voies de recours dont vous disposez.

Vous pouvez également vous rendre à la MDA,

vous serez renseigné par des professionnels.

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

Plateau de Lautagne 42 C avenue des Langories Bat G
26000 VALENCE

**Il est conseillé
de prendre rendez-vous**



04 75 79 70 09



Horaires d'ouverture au public

9 h à 12 h 30 / 13 h 30 à 17 h

> Du lundi au vendredi

FERMETURE >

le jeudi après-midi



Points d'accueil MDA

lieu le plus proche de chez
vous sur ladrome.fr ou

en scannant
ce QR code



Comment remplir le formulaire de demande?

A Votre identité

PAGES 1 À 4

Renseignements obligatoires

À REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Je vérifie que j'ai bien complété cette partie :

- adresse postale complète (bâtiment, escalier, n) d'appartement), téléphone, mail (bien lisible)
- n° de Sécurité Sociale et allocataire (CAF ; MSA)
- Signature (page 4)**

B Votre vie quotidienne

PAGES 5 À 8

Renseignements obligatoires sauf renouvellement avec situation inchangée

OBLIGATOIRE pour les premières demandes et **RECOMMANDE** pour les renouvellements

Je vérifie que j'ai bien complété cette partie :

- j'ai bien décrit ma situation, mes attentes et mes projets en page 8.
- si j'ai rédigé cette partie sur une feuille à part, je la joins au formulaire.
- pour un dossier « enfants », j'ai décrit les attentes et besoins de mon enfant dans la vie quotidienne (ceux des parents doivent être expliqués au volet F).

C Vie scolaire ou étudiante

PAGES 9 À 12

Si votre demande concerne la scolarité ou la vie étudiante

OBLIGATOIRE quand la personne concernée est ou va être scolarisée.

D Votre situation professionnelle

PAGES 13 À 16

Si votre demande concerne votre projet professionnel

OBLIGATOIRE pour une demande d'orientation professionnelle, de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou d'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

E Expression des demandes de droits et prestations

PAGES 17 À 18

Je remplis cette partie si je sais quelles(s) prestation(s) je vais demander.

ATTENTION

si je ne renseigne ni la partie B ni la partie E, La MDPH ne pourra pas traiter mon dossier.

F Vie de votre aidant familial

PAGES 19 À 20

Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

SI SOUHAITÉ

- si des proches m'aident, ils peuvent remplir cette partie. Ils doivent décrire leurs besoins d'aidants et pas ceux de la personne en situation de handicap.
- si je suis parent d'un enfant en situation de handicap, je remplis cette partie pour évoquer mes propres besoins.

*Mentions d'information pour le formulaire de demande d'aides à l'autonomie pour les personnes handicapées

Les MDPH mettent en œuvre un formulaire de demande commun aux différentes aides pour personnes handicapées. Le traitement des informations recueillies sur ce formulaire est nécessaire à l'accompagnement et au suivi social des personnes handicapées. Les personnes accordant à ces données sont les agents habilités au sein des MDPH, des départements, de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF), des caisses de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et des autres caisses de prévoyance, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de l'Imprimerie Nationale, du ministère de l'Éducation Nationale (EN), des Établissements et Services Médicaux Sociaux (ESMS), de Pôle Emploi, de Cap Emploi, ainsi que les professionnels qui participent à la prise en charge du parcours de la personne handicapée ou qui accompagnent la personne handicapée (professionnels de santé, professionnels œuvrant dans le champ du social et du médico-social). « L'organisme gestionnaire de l'aide demandée peut également être amené à échanger des informations relatives à votre situation avec d'autres organismes, notamment l'administration fiscale, les organismes de sécurité sociale versant des prestations analogues, les collectivités territoriales et les organismes de recouvrement des cotisations sociales. Les données sont conservées pour une durée maximale de :

- 5 ans à compter du décès de la personne en situation de handicap ou de sa sortie définitive du département... Un échantillonnage annuel de 60 dossiers clos sera prélevé

- 2 ans pour les dossiers individuels de la personne en situation de handicap, clôturés, rejetés ou sans suite
- 6 mois pour les archives papier.

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez de droits sur vos données personnelles (droit d'accès, de rectification, d'opposition et droit à la limitation) que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données (DPO) de l'organisme gestionnaire de l'aide demandée, dont vous trouverez les coordonnées sur le site dudit organisme. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07. »